

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE LA VILLA DES AMIS	Numéro de permis 2008306	Date d'inspection Le 08 octobre 2021
Nom de l'établissement Garderie La Villa des Amis Ltée		Numéro de téléphone (506) 394-3573
Adresse 6830 11 Route Tracadie Beach NB E1X 4P4		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (v) une copie de la vérification de son casier judiciaire ou de la vérification de ses antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(c)(v)	08 oct. 2021	04 oct. 2021
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vi) une copie de la vérification effectuée auprès du ministère du Développement social. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(c)(vi)	08 oct. 2021	04 oct. 2021
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(c)(vii)	08 oct. 2021	04 oct. 2021

Commentaires généraux
Lors de ma surveillance le ratio enfants-personnel est maintenu. - Les dossiers des membres du personnel sont complets. - Tout l'équipement de sieste est lavable et étanche.

original signé par
Sylvie Richardson

Le 08 octobre 2021

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Annick Rousselle

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 octobre 2021

Date